



# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

## COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Nicole THOIRAIN, Roselyne MULLER, Kélène SAILLARD

Messieurs Luc RAUDIN, Daniel THOIRAIN, M. Rémi GAY ;

Excusé(e)s : M. Gautier LABESSE, M. Alain PLOIX,

---

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2023.

**- Délibération 14 : Proposition d'échange de terrain entre la commune et M. HUOT.**

Une partie de l'emprise au sol de l'abribus situé rue du Patis déborde sur le terrain de M. HUOT, propriétaire de ladite parcelle. Ce dernier, propose d'échanger la portion de terrain où est situé l'abribus contre une autre portion de taille égale.

Après avoir étudié la proposition sur le terrain lors d'une réunion extraordinaire le samedi 7 octobre 2023 et délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour cet échange.

**- Renouvellement des délégués de la commission de contrôle des listes électorales.**

Les membres de l'ancienne commission sont renouvelés pour les trois prochaines années. Il s'agit de M. GAY Rémi, Mme LEROY Françoise et Mme RODRIGUES Régine.

**- Délibération 15 : Rapport de gestion 2022 de la société SPL XDEMAT**

Le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion 2022 de la société SPL XDEMAT.

**- Organisation des affouages et travaux forestiers**

➤ **Délibération 16 : Exploitation en régie :**

Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de l'Office National des Forêts de façonner les parcelles 8.2, 10.2 et 2.2 de la forêt communale pour un volume estimatif de 38 m3.

- Retient l'ONF en tant qu'Assistant Technique à Donneur d'Ordre (ATDO).

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

- Retient M. ROCHE Jean-Philippe en tant qu'entrepreneur en charge de l'exploitation.

➤ **Délibération 17 : Affouages :**

La liste des prenants part aux affouages 2023/2024 a été actualisée et sera consultable au panneau d'affichage.

Une participation de 15€ sera demandée à chaque affouagiste afin de contribuer aux travaux d'entretien des bois.

➤ **Délibération 18 : Etat d'assiette 2024 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

| Parcelle<br>(unité de<br>gestion) | Surface<br>(à désigner) | Type de<br>coupe | Coupe<br>prévue<br>oui/non<br>(a) | Destination        |                         |                                      | Produits à délivrer si délivrance partielle |                                |                       |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------|-----------------------|
|                                   |                         |                  |                                   | Vente<br>intégrale | Délivrance<br>intégrale | Vente et<br>délivrance<br>partielles | Houppiers<br>oui/non                        | Petits<br>diamètres<br>oui/non | Diamètre<br>vente (b) |
| 1,2                               | 1,17                    | EM               | oui                               |                    |                         | X                                    | Oui   | Oui                            | 35                    |
| 16                                | 3,18                    | A4               | oui                               |                    |                         | X                                    | Oui   | Oui                            | 35                    |

3 - Décide de répartir l'affouage par foyer et que la délivrance se fera sur pied

4 – Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois :

- M. Luc RAUDIN
- M. Jean-Pierre CHANTEPIE
- M. Daniel THOIRAIN

5 - Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au :

- Pour l'abattage et façonnage jusqu'au 15/04/2024
- Pour le débardage jusqu'au 15/09/2024

**- Organisation du 11 novembre**

Le 11 Novembre à 11h aura lieu la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918.

La cérémonie aura lieu devant le monument aux morts et sera suivie d'un apéritif offert aux habitants présents.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Le nettoyage des fossés est en cours de réalisation.

➤ Vitesse excessive dans la commune :

Compte tenu de la vitesse excessive dans la commune, il a été décidé de demander des devis afin d'étudier la possibilité d'installer des radars pédagogiques dans le village.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT